



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 9 mars 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Micheline Larouche, greffière adjointe et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2005-281

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 23 FÉVRIER 2005

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 23 février 2005 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2005-282

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 44 796,28 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 339 397,45 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 16 610,33 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 5 - 477 632,83 \$ ET 52 - 15 875 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 6 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 5 et 52 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	44 796,28 \$	14 au 18 février 2005
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	339 397,45 \$	14 au 18 février 2005
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	16 610,33 \$	14 au 18 février 2005
Liste des embauches numéro 5	Embauches de personnel temporaire	477 632,83 \$	7 au 11 février 2005
Liste des embauches numéro 52	Embauches de personnel temporaire	15 875,00 \$	7 au 11 février 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-283

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 131 939,74 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 332 935,29 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 6 702,46 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 6 - 245 354,83 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 6 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	131 939,74 \$	21 au 25 février 2005
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	332 935,29 \$	21 au 25 février 2005
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	6 702,46 \$	21 au 25 février 2005
Liste des embauches numéro 6	Embauches de personnel temporaire	245 354,83 \$	14 au 18 février 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-284

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-06 - 593 594,67 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 FÉVRIER 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-06 d'un montant total de 593 594,67 \$ pour la période du 10 au 16 février 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-285

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-07 - 363 076,08 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 FÉVRIER 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-07 d'un montant total de 363 076,08 \$ pour la période du 17 au 23 février 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-286

Modifiée par les résolutions numéros CE-2005-888 et CE-2007-213

NOMINATION DES MEMBRES EXPERTS DU COMITÉ DE TRAVAIL DU PLAN FINANCIER À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire se doter d'un plan financier à long terme en lien avec son plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-1142, adopté le 14 décembre 2004, procédait à la création du Comité de travail du plan financier à long terme et à la nomination de six membres internes à l'organisation, soit :

Monsieur Aurèle Desjardins à titre de président du Comité et président du Comité de travail permanent du budget
 Monsieur Lawrence Cannon à titre de président de la Société de transport de l'Outaouais
 Monsieur Richard Côté à titre de président du Comité des immobilisations et de la circulation
 Monsieur Mark B. Laroche, directeur général
 Monsieur Michel Tremblay, directeur du Module de l'administration et des finances
 Monsieur André Barbeau, chef de la division planification financière et assistant-trésorier

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le Comité souhaite s'adjoindre des membres experts supplémentaires pour mener à bien son mandat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du Comité de travail permanent du budget et des membres élus du Comité de travail du plan financier à long terme, ce comité nomme les personnes suivantes au sein du Comité de travail du plan financier à long terme à titre de membres experts :

Monsieur Mario Lefebvre, directeur du Conference Board du Canada
 Madame Linda Roy, vice-présidente, revenu fixe, de la Financière Banque Nationale
 Monsieur Serge Desrochers, associé de la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche
 Monsieur Gilles Paquet, professeur et Senior Research Fellow à l'École des études politiques à l'Université d'Ottawa
 Monsieur Pierre Bergeron de la firme Communications et rédaction et collaborateur spécial au journal Le Droit

Adoptée

CE-2005-287

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE DE TRAVAIL LARO INC. - 179-185, RUE DEVEAULT - IMPACT BUDGÉTAIRE 2005 : 3 733 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Centre de travail LARO inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 179-185, rue Deveault;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Centre de travail LARO inc. » pour l'immeuble situé au 179-185, rue Deveault.

Adoptée

CE-2005-288

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES - TRAITEMENT DES FONDS ET DES COLLECTIONS D'ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre du Réseau des archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe a élaboré une demande dans le cadre du programme de subventions du Conseil canadien des archives, à savoir : le Traitement des fonds et des collections d'archives;

CONSIDÉRANT QUE la section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur le traitement des fonds de la Ville de Lucerne et du Village de Deschênes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de subvention telle que rédigée par le chef de la section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la demande de subvention.

Adoptée

CE-2005-289

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE SATURN AYLMEYER ET LA VILLE DE GATINEAU - DON D'ÉQUIPEMENT POUR COMPLÉTER L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE ROULI-ROULANT AU PARC ST-GÉRARD - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau par l'entremise de son Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire souhaite ajouter des équipements à la surface de rouli-roulant du parc St-Gérard afin de compléter l'aménagement du parc;

CONSIDÉRANT QUE Saturn Aylmer désire contribuer à la réalisation de ce projet de rouli-roulant en procédant à l'achat de nouveaux équipements d'une valeur totale de 11 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à son plan stratégique, la Ville se veut d'être un facilitateur de partenariat entre le milieu des affaires, sociaux et communautaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville et Saturn Aylmer dans le cadre du don d'équipement que Saturn Aylmer souhaite faire à la Ville pour compléter l'aménagement du site de rouli-roulant au parc St-Gérard.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2005-290*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES FÊTES ET DES FESTIVALS POUR L'ANNÉE 2005 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 237 500 \$ ET CONTRIBUTION EN SERVICES DE 159 595 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, suite à l'adoption du budget 2005, a identifié la contribution financière ainsi que la contribution en services pour l'ensemble des fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a été consulté et est d'accord avec la présente recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà approuvé le soutien pour deux événements, soit le Carnaval de Gatineau et l'édition 2005 de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté en 2003 la signature de protocoles d'entente pour une durée de trois ans (2003 – 2004 – 2005) pour deux événements, soit le Festival de montgolfières de Gatineau et Les grands feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE des protocoles d'entente ont été négociés avec les organismes réalisateurs d'événements énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la présentation de l'édition 2005 de ces fêtes et festivals lesquels font partie intégrante de la présente résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les contributions financières et les services ci-dessous mentionnés pour la réalisation des fêtes et festivals du calendrier 2005 :

Événements / Organismes	Contribution		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Explosion de tulipes / Festival canadien des tulipes	30 000	71515	5 000	Salaires cols bleus	71526
			15 170	Logistique, autres services	71515
Sous-total	30 000 \$		20 170 \$		
Merveilles de sable / Corporation des merveilles de sable	30 000	71516	5 000	Salaires cols bleus	71526
			1 200	Salaires policiers	71516
			1 460	Logistiques, autres services	71516
			986	Primes d'assurance	19100
Sous-total	30 000 \$		8 646 \$		
Fête nationale – Secteur Gatineau / Société nationale des Québécois de l'Outaouais	9 500	71519	1 200	Salaires cols bleus	71526
			3 400	Salaires policiers	71519
			6 800	Logistiques, autres services	71519
			3 241	Primes d'assurance	19100
Sous-total	9 500 \$		14 641 \$		
Outaouais en fête / Impératif français	66 000	71519	10 000	Salaires cols bleus	71526
			15 500	Salaires policiers	71519
			14 550	Logistiques, autres services	7159
			4 413	Primes d'assurance	19100
Sous-total	66 000 \$		44 463 \$		
Buckingham en fête / Corporation de Buckingham en fête	42 000	71522	6 500	Salaires cols bleus	71526
			11 750	Salaires policiers	71522
			7 070	Primes d'assurance	19100
Sous-total	42 000 \$		25 320 \$		
La Grande Visite de Gatineau	10 000	71529	2 000	Salaires policiers	71529
			1 000	Salaires cols bleus	71526
Sous-total	10 000 \$		3 000 \$		
Festival jeunesse Outaouais	27 000	71527	1 000	Salaires policiers	71527
			5 000	Location, aréna Robert-Guertin	71527
			1 345	Primes d'assurance	19100
Sous-total	27 000 \$		7 345 \$		
Auto Show d'Aylmer / Corporation des voiles d'Aylmer	11 000	71529	1 000	Salaires cols bleus	71526
			700	Logistique	71529
			583	Primes d'assurance	19100
Sous-total	11 000 \$		2 283 \$		
Défilé de Noël de Gatineau / APICA	12 000	71529	500	Salaires cols bleus	71526
			2 000	Salaires policiers	71529
			304	Primes d'assurances	19100
Sous-total	12 000 \$		2 804 \$		
Rendez-vous des saveurs / Association des professionnels de métiers de bouche de l'Outaouais	---	---	1 200	Salaires cols bleus	71526
			6 500	Logistique, autres services	71529
			573	Primes d'assurance	19100
			12 260	Gratuité maison du Citoyen	01-41310
Sous-total	0		20 533 \$		
Fête du Canada / CCN	---	---	1 000	Salaires cols bleus	71526
			8 000	Salaires policiers	71521
			590	Logistique	71521
Sous-total	0		10 390 \$		
TOTAL	237 500 \$		159 595 \$		

Les fonds au montant de 159 595 \$ représentant la contribution financière de la Ville de Gatineau en services seront pris à même les postes budgétaires identifiés au tableau ci-dessus.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente.

Le Service des finances est autorisé à inscrire ces organismes et leurs administrateurs sur la police d'assurance des organismes sans but lucratif de la Ville, pour la couverture d'assurance responsabilité civile et responsabilité des administrateurs et dirigeants et assurance des biens pour Buckingham en fête et Outaouais en fête.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71527-971	27 000 \$	Festival jeunesse contributions
71529-971	33 000 \$	Autres festivals et fêtes de quartier contributions
71522-971	42 000 \$	Buckingham en fête contributions
71519-971	75 500 \$	Fête nationale contributions
71516-971	30 000 \$	Merveilles de sable contributions
71515-971	30 000 \$	Festival des tulipes contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71529-121	1 000 \$		Autres festivals et fêtes de quartier // Suppl. rég./policiers
71527-121		1 000 \$	Festival jeunesse // Suppl. rég./ Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-291*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2005-808*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU FESTIVAL D'HUMOUR LE GRAND RIRE INC. - 23 AU 26 JUIN 2005 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 35 000 \$ ET CONTRIBUTION EN SERVICES DE 3 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le festival d'humour le Grand Rire inc. se veut un projet structurant, créateur d'emploi et générateur de retombées économiques très intéressantes avec un budget de plus de 1 million de dollars, dont un bon pourcentage investi directement dans l'activité économique locale;

CONSIDÉRANT QUE le festival d'humour est également un projet mobilisateur, étant réalisé en partenariat avec les organismes locaux dont la Corporation des commerçants du secteur Aubry, la Maison de la culture, le Service des arts, de la culture et des lettres, le théâtre du casino, la division des fêtes et festivals et le Comité des fêtes et festivals de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été négocié entre la Ville de Gatineau et le festival d'humour le Grand Rire inc. énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la réalisation du festival d'humour le Grand Rire inc. 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals est d'accord avec la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution financière de 35 000 \$ et la contribution en services de 3 500 \$ au festival de l'humour le Grand Rire inc. pour la réalisation du festival d'humour, du 23 au 26 juin 2005.

Les fonds au montant de 3 500 \$ représentant la contribution financière de la Ville de Gatineau en services seront pris à même le poste budgétaire 02-71526 « services techniques, fêtes et festivals, salaires employés cols bleus ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 000 \$ au festival de l'humour le Grand Rire inc., à l'attention de monsieur Sylvain Parent-Bédard, président et directeur général, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7S7, à la signature du protocole d'entente à intervenir avec l'organisme.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71541-971	35 000 \$	Grand rire inc. contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71532-971	25 000 \$		Concerts du crépuscule // Contributions
71529-971	10 000 \$		Autres festivals et fêtes de quartier // Contributions
71541-971		35 000 \$	Grand rire inc. // Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-292

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-02 - 553 802,70 \$, B-03 (-703,96 \$) CORRECTION À LA LISTE NUMÉRO B-02, B-04 - 232 292,54 \$, B-05 - 130 095,20 \$ ET B-06 - 195 768,28 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-02 d'un montant total de 553 802,70 \$ pour la période du 18 au 24 janvier 2005;
- numéro B-03 d'un montant total de (- 703,96 \$) pour la période du 18 au 24 janvier 2005 (correction de la liste numéro B-02)
- numéro B-04 d'un montant total de 232 292,54 \$ pour la période du 25 au 31 janvier 2005;
- numéro B-05 d'un montant total de 130 095,20 \$ pour la période du 1^{er} au 7 février 2005;
- numéro B-06 d'un montant total de 195 768,28 \$ pour la période du 8 au 14 février 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-293

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 134 669,45 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 d'un montant total de 134 669,45 \$ pour la période du 15 au 21 février 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-294

SOUMISSION 2004 SI 252 - MARC SPORTS LA SOURCE DU SPORT - ACHAT DE VÊTEMENTS COLS BLEUS ET CONTREMAÎTRES (ANNÉE 2005) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 45 579,24 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Marc Sports la Source du Sport, 355, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L4, pour la fourniture de vêtements pour les cols bleus et les contremaîtres pour l'année 2005 aux prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission faisant partie intégrante de la présente résolution, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 9 décembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis devront rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants et ce, jusqu'à concurrence des montants prévus à cette fin :

POSTE	DESCRIPTION
02-41110-651	Administration – Traitement et gestion matières résiduelles – vêtements et accessoires
02-31120-651	Administration – Édifices – vêtements et accessoires
02-30810-651	Général – Ateliers mécaniques – vêtements et accessoires
02-31110-651	Administration – Voirie, aqueduc, égout et parcs – vêtements et accessoires
02-13310-651	Service des finances – vêtements et accessoires
02-21600-651	Soutien opérationnel – vêtements et accessoires

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-295*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU SYMMES, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 15B-117, 15B-146, 15B-147, 15B-148, 15B-199 et 15B-213 du rang 3, Canton de Hull étant les phases 1 et 2 du projet Plateau Symmes;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Plateau Symmes, phases 1 et 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Plateau Symmes, phases 1 et 2, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Michel Fortin, arpenteur-géomètre, le 25 octobre 2004, révisé le 18 janvier 2005 et portant la minute 13509.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quote-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 257-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 575 000 \$, ainsi que la quote-part de la Ville reliée à la construction de certains services municipaux des phases I et II, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 256-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 805 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 1 380 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 256-2005	805 000 \$	Quote-part – Travaux municipaux phases I et II – Projet Plateau Symmes phases 1 et 2
Règlement 257-2005	575 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Plateau Symmes phases 1 et 2

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005 conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunts numéros 256-2005 et 257-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-296

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DESSAU-SOPRIN POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN CONCEPT CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGE - DISTRICT ELECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement d'un lieu d'élimination de neige dans le secteur de Buckingham ont été prévus au PTI 2005;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels s'avère nécessaire pour préparer un plan concept du site d'élimination de neige et de déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin a soumis une offre de services professionnels en ce sens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un mandat à la firme Dessau-Soprin en vue de la préparation d'un plan concept du site d'élimination de neige et de déposer une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le secteur de Buckingham pour un montant de 24 155,25 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999-48371	22 685,25 \$	Ingénierie autres
04-13493	1 470,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
30120-411	22 685,25 \$		Ingénierie // Serv. prof. et génie
30120-999		22 685,25 \$	Ingénierie // Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-297

DEMANDE DE MODIFICATION, DE PROLONGEMENT ET DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC - COMPLEXE AQUATIQUE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - APPROXIMATIVEMENT 45 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la réalisation du projet du complexe aquatique du secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec doit modifier et prolonger son réseau d'alimentation électrique afin de desservir le futur complexe aquatique :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de la gestion des édifices et de l'électricité à formuler une demande, auprès de la société Hydro-Québec, afin de raccorder le complexe aquatique du secteur de Buckingham, à son réseau existant et accepte de défrayer les coûts réels des travaux pour la modification et le prolongement du réseau d'alimentation électrique de la société Hydro-Québec, ces coûts pouvant atteindre un maximum de 45 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	45 000 \$	Réseau d'alimentation électrique – Complexe aquatique secteur Buckingham

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99310-999	45 000 \$		Projets collectifs // Autres
03-10110		45 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-298

SOUMISSION 2004 SP 210 - B.D. SYSTÈMES INTÉRIEURS INC. - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 171 487,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme B.D. Systèmes Intérieurs Inc., 16, chemin des Artisans, Chelsea, Québec, J9B 1M5, pour les travaux de réaménagement de locaux administratifs au Centre de services d'Aylmer, au montant total de 171 487,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 novembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10002-033-48372	161 051,24 \$	Aménagements des locaux fusion Centre de service sec. Aylmer
04-13493	10 436,09 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10002-032	161 051,24 \$		Aménagements des locaux fusion // Amendement numéro 1
06-10002-033		161 051,24 \$	Aménagements des locaux fusion // Centre de service sec. Aylmer

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-299

COMPLEXE AQUATIQUE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DEMANDE DE PERMIS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement du Québec exige que la Ville de Gatineau émette une demande de certification d'autorisation pour les travaux de construction du complexe aquatique du secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de la gestion des édifices et de l'électricité à signer et à présenter, une demande de certification d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour le projet du complexe aquatique du secteur de Buckingham.

Adoptée

CE-2005-300*

SUBVENTION - POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE - PROJET DE 21 NOUVELLES PLACES SITUÉ AU 100, RUE BÉDARD - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-159 du 10 février 2004, adoptait la mise en place d'une politique municipale d'aide financière pour l'implantation des centres de la petite enfance sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit une aide financière de 100 \$ par nouvelle place créée en installation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance Le baluchon inc. situé au 100, rue Bédard a obtenu son permis de construction le 1^{er} décembre 2004 afin de permettre l'ajout de 21 nouvelles places;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée sera par conséquent de 2 100 \$, laquelle sera versée à la fin des travaux de construction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, en vertu de l'adoption de la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, d'accepter qu'une subvention de 2 100 \$ soit accordée au Centre de la petite enfance Le baluchon inc. pour la création de 21 nouvelles places.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 100 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance Le baluchon inc., à l'attention de madame Lynda Castonguay, 156, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	2 100 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-301*

SUBVENTION - POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE - PROJET DE 80 NOUVELLES PLACES SITUÉ AU 35, RUE DE SILLERY - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-159 du 10 février 2004, adoptait la mise en place d'une politique municipale d'aide financière pour l'implantation des centres de la petite enfance sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit une aide financière de 100 \$ par nouvelle place créée en installation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance Bébéjou situé au 35, rue de Sillery a obtenu son permis de construction le 5 juillet 2004 afin de permettre l'ajout de 80 nouvelles places;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée sera par conséquent de 8 000 \$, laquelle sera versée à la fin des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, en vertu de l'adoption de la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, d'accepter qu'une subvention de 8 000 \$ soit accordée au Centre de la petite enfance Bébéjou pour la création de 80 nouvelles places.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 8 000 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance Bébéjou, à l'attention de madame Roxanne Lill, 179, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	8 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-302*

RÉAFFECTATION D'UN SOLDE INUTILISÉ ET REPORT D'UNE ACTIVITÉ PRÉVUE - STRATÉGIE DE REVITALISATION ET POLITIQUE DE SUPPORT AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ENGAGÉS DANS LA REVITALISATION DE LEUR SECTEUR

CONSIDÉRANT QUE la politique de revitalisation des artères commerciales, adoptée en juin 2003 a été mise en place dans cinq des six secteurs commerciaux visés, depuis novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le processus de revitalisation du boulevard Gréber débutera en 2005, au lieu de 2004, et que la somme prévue au budget 2004 pour cette artère commerciale n'a pas été utilisée;

CONSIDÉRANT QU'un sondage sur l'opinion des consommateurs sur les rues commerciales est une étape préalable à une étude de marché nécessaire à la bonne marche du processus de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le sondage aux consommateurs vise à connaître les habitudes d'achat de 2 000 personnes ainsi que leur perception des artères commerciales de l'ensemble de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'affecter la somme de 30 000 \$ prévue en 2004 pour la revitalisation du boulevard Gréber, à la réalisation d'un sondage sur l'opinion des consommateurs sur les rues commerciales, activité prévue dans la politique de support aux associations de revitalisation.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus libre la somme de 30 000 \$ afin de financer le sondage faisant l'objet de la présente. De plus, le trésorier est autorisé à transférer au surplus affecté projets en cours toute somme non dépensée au 31 décembre 2005 en regard du sondage faisant l'objet de cette résolution et est également autorisé à effectuer toutes les écritures comptables requises.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-419	30 000 \$	Programmes et projets de développement autres prof./adm.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	30 000 \$		Surplus non affecté // Autres prof./adm.
61400-419		30 000 \$	Programmes et projets de développement // Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-303

SOUSSION 2005 SP 004 - SPCA DE L'OUTAOUAIS INC. - DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE ce comité adjuge à la firme SPCA de l'Outaouais Inc., 38, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8B6, un contrat pour le service de contrôle animalier pour la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 janvier 2005 et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1937.

La redevance versée à la Ville de Gatineau sera de 2,5 % et elle sera basée sur les recettes brutes de la vente de licences aux citoyens. Les revenus annuels anticipés découlant de cette redevance sont estimés à approximativement 15 000 \$ et seront imputés au poste budgétaire 01-71150 « Licences d'animaux ».

Le contrat sera d'une durée de cinq ans, prenant effet à la date de la présente résolution.

Monsieur le président demande le vote.

POUR

M. Yves Ducharme
Mme Jocelyne Houle
M. Aurèle Desjardins
Mme Louise Poirier

CONTRE

M. André Levac

Adoptée sur division

CE-2005-304*

SOUSSION 2004 SP 243 - SEAGRAVE FIRE APPARATUS COMPANY - ACHAT DE DEUX CAMIONS AUTOPOMPES (SECTION 2) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 964 061,32 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger à la firme Seagrave Fire Apparatus Company, 7, avenue Industrial, Carleton Place, Ontario, K7C 3V7, un contrat pour l'achat de deux camions autopompes, pour un montant total de 964 061,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec la section 2 de sa soumission déposée en date du 13 décembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement, la somme de 70 914,64 \$, remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006 afin de financer une partie de l'achat de ces deux camions autopompes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	70 914,64 \$	Fonds de roulement – acquisition d'un camion autopompe
06-30197-003	381 781,40 \$	Règlement d'emprunt – acquisition d'un camion autopompe
06-30069-004	452 696,04 \$	Règlement d'emprunt – acquisition d'un camion autopompe
04-13493	58 669,24 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30069-002	38 319,82 \$		Acquisition véhicules - incendie // 1 fourgon 1/2 tonne
06-30069-006	114 376,22 \$		Acquisition véhicules - incendie // 1 camion 6 roues autopompe
06-30069-004		152 696,04 \$	Acquisition véhicules - incendie // 1 camion 6 roues autopompe

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-305

SOUSSION 2004 SP 237 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE NEUF VOITURES DE PATROUILLE ET DE TROIS FOURGONS CELLULAIRES - SERVICE DE POLICE - 397 215,83 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de véhicules, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 30 novembre 2004 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des annexes, à savoir :

ANNEXE A

Mont-Bleu Ford Inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour neuf voitures de patrouilles, au montant total de 296 674,78 \$ incluant les taxes.

ANNEXE B

Jacques Olivier Ford Inc., 4405, chemin Chambly, St-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour trois fourgons cellulaires au montant total de 100 541,05 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50002-001-48373	247 662,44 \$	Flotte de police SP 03 01 2005 8 autos patrouille
18-50002-002-48374	94 422,49 \$	Flotte de police SP 03 01 2005 3 fourgonnettes
18-50002-005-48375	30 957,80 \$	Flotte de police SP 03 01 2005 auto patrouille accidenté 100 PC 061
04-13493	24 173,10 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-306

SOUSSION 2005 SI 030 - FREDAL SOLUTIONS - AMEUBLEMENT - CENTRE D'APPELS NON URGENTS (CANU) 3-1-1 - 50 059,92 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Fredal Solutions, 15, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement pour le centre d'appels non urgents (CANU) 3-1-1 au montant total de 50 059,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 14 février 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30208-003	47 013,46 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 aménagement et équipement
04-13493	3 046,46 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-307*

**VENTE DU LOT NUMÉRO 3 312 769 - 90, RUE BÉDARD -
GUILLAUME FONTAINE ET JULIE GAREAU FONTAINE - 32 600 \$ -
DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE -
MARC BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 3 312 769 a été offert en vente publique selon la politique d'aliénation en novembre 2004;

CONSIDÉRANT QU'une offre rencontrant les attentes de la Ville a été déposée, en date du 19 novembre 2004, au prix de l'évaluation de la valeur marchande établie par Gilles Simard, évaluateur agréé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 3 312 769 à monsieur Guillaume Fontaine et madame Julie Gareau Fontaine au prix de 32 600 \$ plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions de l'acte de vente-type de la Ville, prévoyant entre autres, un droit de possession préalable pour préparation du site et un dépôt de 10 % pour garantir les obligations de l'acheteur.

La présente vente est faite conformément à la Politique d'aliénation des immeubles municipaux article 8.2 immeuble destiné au grand public – valeur marchande conventionnelle.

La Ville conserve un droit de rachat en cas de défaut de l'acheteur de construire un bâtiment résidentiel unifamilial conforme aux règlements applicables dans un délai de 12 mois de l'acte de vente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-308*

**PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION ET RACHAT DU LOT
NUMÉRO 16D-24, RANG 5 - RUE AUGUSTE-MONDOUX - DISTRICT
ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a droit en vertu de l'acte de vente numéro 11 705 445 d'acquérir le terrain vendu au prix de 46 049 \$ soit 90 % du prix de vente en cas de défaut de l'acquéreur de réaliser le projet convenu dans le délai accordé;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a excédé le délai accordé pour débiter la construction exigée et a offert conformément au contrat à la Ville de racheter le terrain à 90 % du prix initial;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a également manifesté l'intention de réaliser la construction exigée dans un délai de quelques mois de la présente;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville reprenne le terrain si l'acquéreur n'a pas procédé à la réalisation du projet dans le délai prolongé de 120 jours de la présente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

1. de confisquer le dépôt de 5 111 \$ versé en garantie des obligations de l'acquéreur prévues à l'acte numéro 11 705 445;
2. d'accorder un délai ultime à l'acquéreur pour débiter la construction du bâtiment de 1 444 m² prévu à l'acte de vente dans un délai de 120 jours de la présente sujet aux permis, lois et règlements applicables;
3. d'exiger la rétrocession du terrain au prix de 46 049 \$ (lot numéro 16D-24, rang 5, Canton de Hull) vendu à 2413-2276 Québec inc. par l'acte de vente numéro 11 705 445 selon les conditions prévues à l'acte de vente, dès la survenance du défaut de l'acquéreur, de respecter le délai additionnel accordé à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les surplus affectés, droit de rétrocession au montant de 46 049 \$ plus TPS et TVQ si applicables.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à exercer un choix en vertu de l'article 211 de la loi sur la TPS et de l'article 272 de la loi sur la TVQ afin de récupérer à 100 % les crédits sur intrants sur le lot numéro 16D-24.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-309*

VENTE DE LA PARCELLE ARRIÈRE DU 951, RUE JACQUES-CARTIER - LOT NUMÉRO 1 666 535 PTIE - ALEX AZAM - 14 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à l'installation de clôture à la ligne arrière des propriétés de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé derrière le 951, rue Jacques-Cartier constitue une anomalie à cette ligne et que le propriétaire du lot en façade de la rue a proposé d'en faire l'acquisition à la valeur marchande établie par Michel Paquin, évaluateur agréé, soit 14 000 \$ pour une superficie de 262 m² (53,44 \$ / m²) ou (4,96 \$ / pi²) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 1 666 535 ptie à monsieur Alex Azam, propriétaire du lot voisin numéro 1 104 627 (951, rue Jacques-Cartier) totalisant 14 000 \$ plus TPS et TVQ si applicables, pour une superficie de 262 m² ± en arrière lot, le tout en conformité avec l'article 7-1-2 de la politique sur l'aliénation des biens immobiliers.

Le vendeur assume les coûts de création du lot et l'acheteur assume les frais de notaire.

La présente vente est conditionnelle à l'installation d'une clôture à la future limite du terrain acquis identique à celle installée par la Ville. Le dépôt de 4 000 \$ versé par l'acheteur demeure en garantie de cette obligation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-310 SUBVENTION DE 275 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., à l'attention de monsieur Georges O. Gratton, 109, rue Wright, bureau 004, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour « La Marche pour l'autisme 2005 ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-311 SUBVENTION DE 50 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de monsieur Gilles Caron, président, 42, rue Dorion, Gatineau, Québec, J9H 2B8, à titre de subvention pour un tournoi de quilles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-312 **SUBVENTION DE 175 \$ - ASSOCIATION MOTOCYCLISTE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de l'Association des Motocyclistes de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Alain Tessier, directeur du comité, 195, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3V8, à titre de subvention pour la 3^e randonnée bénéfice « La Run des Drapeurs » qui se déroulera le 13 août 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-313 **SUBVENTION DE 400 \$ - LA FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de La Fondation pour les Aînés de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jim Bisson, président, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour la campagne annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	200 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-314 **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES PHÉNIX DE NICOLAS-GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des Phénix de Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur Claude Beaulieu, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour les championnats provinciaux scolaires de basket-ball AAA qui auront lieu du 18 au 20 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	250 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11409-972	250 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-315 **SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jacques Goulet, président, 4, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2A3, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	500 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-316 **SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre alimentaire Aylmer, à l'attention de madame Annie Lachance, 57, rue du Couvent, bureau 104, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour la Journée de la faim qui aura lieu le 12 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	75 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	75 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	75 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-317 **SUBVENTION DE 400 \$ - ADOJEUNE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Adojeune, à l'attention de monsieur Olivier Brouillard, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'entretien et la surveillance de la patinoire du parc Sanscartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	400 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-318 **SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION DU PATRIMOINE D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association du patrimoine d'Aylmer, Case postale 476, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-319 **SUBVENTION DE 200 \$ - ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 674 SAINT-JEAN-VIANNEY - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'Ordre des Filles d'Isabelle, Cercle 674 Saint-Jean-Vianney, à l'attention de madame Hélène Dubois, régente, 171, rue de Candiac, appartement 2, Gatineau, Québec, J8P 7V1, à titre de subvention pour le 62^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-320 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École Côte-du-Nord, à l'attention de madame Josée Renaud, 15, rue des Groseilliers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour la graduation et la parution d'un journal des finissants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-321 **SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école secondaire du Versant, à l'attention de monsieur François Bérubé, 808, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8R 3S8, à titre de subvention pour l'élaboration de la programmation de différentes activités pour la nouvelle année scolaire 2005-2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	150 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-322 **SUBVENTION DE 100 \$ - LES MODÉLISTES FERROVIAIRES DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Les modélistes ferroviaires de Gatineau, à l'attention de monsieur Jocelyn Bergeron, 968, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2S4, à titre de subvention dans le cadre d'un projet pilote pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-323 **SUBVENTION DE 50 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TEMPLETON - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Templeton, à l'attention de monsieur Daniel Laprade, Case postale 85005, Gatineau, Québec, J8P 7V2, à titre de subvention pour leur 25^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-324 **SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR SAINT-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du club d'âge d'or Saint-Mathieu, à l'attention de monsieur Marcel Denis, trésorier, 63, rue des Flandres, Gatineau, Québec, J8T 4S1, à titre de subvention pour l'organisation de ses activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	350 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-325 **PARTICIPATION DU CONSEILLER ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DES SERVICES DE SANTÉ D'AYLMER - 16 AVRIL 2005 - 60 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur André Levac à participer à une activité organisée au profit de la Fondation des services de santé d'Aylmer le 16 avril 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de la Fondation des services de santé d'Aylmer, à l'attention de madame Josée Dufresne, 1117, chemin Perry, Gatineau, Québec, J9J 3E2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	60 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-326

PARTICIPATION DES CONSEILLERS ANDRÉ LEVAC, RICHARD JENNINGS ET MARC BUREAU À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB CIVITAN D'AYLMER - 60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers André Levac, Richard Jennings et Marc Bureau à participer à une activité organisée au profit du Club Civitan d'Aylmer le 2 avril 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, à l'attention de madame Alice Villeneuve, Case postale 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	20 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	20 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	20 \$	André Levac – d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-327

PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE DE TOURISME OUTAOUAIS - 19 MARS 2005 - 135 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale de Tourisme Outaouais qui aura lieu le 19 mars 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 135 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	135 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac quitte son siège.

CE-2005-328

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ÉRIC BÉLANGER AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la promotion de monsieur André Pellerin;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la Loi sur la police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Éric Bélanger au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Bélanger est assujetti à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Bélanger est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 2 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-329

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANÇOIS GAGNON AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 101642;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur François Gagnon au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Gagnon est assujetti à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gagnon est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 2 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-330

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MAUDE FORTIN THOMASSIN AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite au départ à la retraite de l'agent André Bisson;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Maude Fortin Thomassin au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Fortin Thomassin est assujettie à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Fortin Thomassin est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 2 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-331

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME ÉLISE GILBERT AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite au départ à la retraite de l'agent Jacques Bastien;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Élise Gilbert au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Gilbert est assujettie à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Gilbert est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 2 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-332

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME FANNIE BISSON-McCARTHY AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite au départ à la retraite du sergent Pierre Laporte;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Fannie Bisson-McCarthy au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Bisson-McCarthy est assujettie à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Bisson-McCarthy est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 1 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-333

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CAROLINE GENEST AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite au départ à la retraite de l'agent Marc Lauzon;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Caroline Genest au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Genest est assujettie à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Genest est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 2 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-334

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME ISABELLE PLANTE AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite à la mutation de l'agente Chantal Lacroix;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Isabelle Plante au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Plante est assujettie à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Plante est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 1 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-335

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR STEVE HAMEL AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste d'agent-patrouilleur est devenu vacant suite au départ à la retraite de l'agent Pierre Décarie;

CONSIDÉRANT QU'un remplacement de ce poste vacant s'impose, tel que prévu par la *Loi sur la police* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Steve Hamel au poste d'agent-patrouilleur au sein d'une équipe de travail à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Hamel est assujetti à une période d'essai prenant fin six mois après l'adoption de la présente résolution. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Hamel est établi selon la convention collective des policiers de Gatineau, soit l'échelon 1 de la classe d'agent.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 - Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-336

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL CHANDONNET AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - PERMIS D'AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro N-2003-004 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Michel Chandonnet au poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Michel Chandonnet est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Michel Chandonnet sera celui de la classe 09, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-337

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JACQUES CYR AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - PERMIS D'AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro 146 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jacques Cyr, au poste de technicien spécialisé – permis d'affaires au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Jacques Cyr est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jacques Cyr sera celui de la classe IX, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Cet engagement à l'essai est conditionnel à ce que la période d'essai de six mois de monsieur Marc Michaud, technicien spécialisé – bâtiments au Centre de services d'Aylmer au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire prévue le 22 mai 2005 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-338

ENGAGEMENT DE MONSIEUR YAN PLOUFFE AU POSTE DE LIEUTENANT INSPECTEUR-ENQUÊTEUR À LA DIVISION ANALYSE ET GESTION DU RISQUE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'un poste de lieutenant inspecteur-enquêteur est devenu vacant suite au départ à la retraite de monsieur Gérard Charette :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Yan Plouffe au poste de lieutenant inspecteur-enquêteur à la division analyse et gestion du risque au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Plouffe ne sera pas assujéti à une nouvelle période d'essai compte tenu qu'il a déjà complété avec succès une période d'essai de six mois, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Plouffe est établi selon la convention collective des pompiers de Gatineau, soit la classe de lieutenant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22300-113 – Protection incendie – Prévention des incendies – Rémunération régulière – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-339

MUTATION DE MONSIEUR LUC CHÉNIER AU POSTE DE SERGENT - SOUTIEN ADMINISTRATIF À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent – soutien administratif à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Luc Chénier au poste de sergent – soutien administratif à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Chénier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Chénier sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 – Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-340

MUTATION DE MONSIEUR CLAUDE GAGNON AU POSTE DE SERGENT - FILATURE ET RENSEIGNEMENTS CRIMINELS À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent – filature et renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Claude Gagnon au poste de sergent – filature et renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Gagnon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gagnon sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 - Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-341

MUTATION DE MADAME SUZANNE HAYES AU POSTE D'AGENT - SERVICES COMMUNAUTAIRES À LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent – services communautaires à la division de la sécurité communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Suzanne Hayes au poste d'agent – services communautaires à la division de la sécurité communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de Mme Hayes sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Hayes sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21300-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-342

MUTATION DE MONSIEUR HUGUES BRIÈRE AU POSTE D'AGENT - CIRCULATION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Hugues Brière au poste d'agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien organisationnel, au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Brière sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Brière sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-343

MUTATION DE MONSIEUR MICHEL MODERY AU POSTE D'AGENT DE LIAISON - COURS DE JUSTICE À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de liaison – cours de justice à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Michel Modery au poste d'agent de liaison – cours de justice à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Modery sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Modery sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-344

MUTATION DE MONSIEUR DANIEL LANTHIER AU POSTE DE SERGENT - POINT DE SERVICE À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent – point de service à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Daniel Lanthier au poste de sergent – point de service à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Lanthier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lanthier sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-345

**MUTATION DE MONSIEUR STEVE SPOONER AU POSTE DE SERGENT -
FILATURE ET RENSEIGNEMENTS CRIMINELS À LA DIVISION DES
ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA
PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent – filature et renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Steve Spooner au poste de sergent – filature et renseignements criminels à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d’entrée en fonction de M. Spooner sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Spooner sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 - Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-346

**MUTATION DE MADAME CHANTAL LACROIX AU POSTE D'AGENT -
CIRCULATION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX À LA DIVISION DU SOUTIEN
ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d’agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Chantal Lacroix au poste d’agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien organisationnel, au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d’entrée en fonction de Mme Lacroix sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lacroix sera celui d’agent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-347

MUTATION DE MONSIEUR ALAIN LAUZON AU POSTE D'AGENT - CIRCULATION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Alain Lauzon au poste d'agent – circulation et événements spéciaux à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Lauzon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lauzon sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-348

MUTATION DE MONSIEUR LUC LAGACÉ AU POSTE D'AGENT - SECTION COURS DE JUSTICE À LA DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent - section cours de justice à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Luc Lagacé au poste d'agent - section cours de justice à la division du soutien organisationnel au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de M. Lagacé sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lagacé sera celui d'agent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-111 - Service de police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-349

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR SERGE BEAUDRY AU POSTE DE LIEUTENANT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Serge Beaudry au poste de lieutenant à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Beaudry est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Beaudry sera celui de lieutenant selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-350

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC ROBERT AU POSTE DE LIEUTENANT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Robert au poste de lieutenant-déetective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Robert est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Robert sera celui de lieutenant selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-351

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ANDRÉ PELLERIN AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur André Pellerin au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Pellerin est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Pellerin sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-352

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ROCK LEGAULT AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Rock Legault au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Legault est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Legault sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-353

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANNY PROULX AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Danny Proulx au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Proulx est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Proulx sera celui de sergent, selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-354

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVES COMTOIS AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yves Comtois au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Comtois est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Comtois sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-355

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YANNICK BÉLISLE AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yannick Bélisle au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Bélisle est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Bélisle sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-356

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR FRÉDÉRIK SIMARD AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Frédéric Simard au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Simard est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Simard sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-357

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVAN VAILLANCOURT AU POSTE DE SERGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yvan Vaillancourt au poste de sergent à la division de la gendarmerie au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Vaillancourt est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Vaillancourt sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-358

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME RENÉE LEPAGE AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Renée Lepage au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Mme Lepage est assujettie à un période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lepage sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-359

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JOCELYN-PAUL SIMARD AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jocelyn-Paul Simard au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Simard est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Simard sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-360

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME FRANCINE CRAIG AU POSTE DE CHEF DE SECTION - SERVICES AUX CITOYENS ET MARKETING AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de section – services aux citoyens et marketing au Service des communications, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Francine Craig au poste de chef de section – services aux citoyens et marketing au Service des communications.

Madame Francine Craig est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de madame Francine Craig sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe VI, échelon 3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Communications – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-361

PERMANENCE DE MADAME JOSÉE SABOURIN AU POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Sabourin a été nommée à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-1292, adoptée par le comité exécutif le 10 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 27 octobre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Josée Sabourin au poste d'adjoint au directeur du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 27 octobre 2004.

Adoptée

CE-2005-362

PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL FAUBERT AU POSTE DE CHEF DE DIVISION AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Faubert a été promu à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-1499, adoptée par le comité exécutif le 22 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 23 octobre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Daniel Faubert au poste de chef de division au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 23 octobre 2004.

Adoptée

CE-2005-363

PERMANENCE DE MONSIEUR RÉJEAN MARTINEAU AU POSTE DE CHEF DE DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Martineau a été muté à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-1456, adoptée par le comité exécutif le 15 octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 16 octobre 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Réjean Martineau au poste de chef de division programmes et projets de développement au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, rétroactivement au 16 octobre 2004.

Adoptée

CE-2005-364

PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE MARTINE AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA CIRCULATION ET DE LA SIGNALISATION AU SERVICE D'INGÉNIEURIE - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Martine a été nommé à l'essai pour une période de 12 mois, par la résolution numéro CE-2003-1083, adoptée par le comité exécutif le 9 juillet 2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Martine est entré en fonction le 11 août 2003 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Claude Martine au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement à compter du 11 août 2004.

Adoptée

CE-2005-365

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME ANICK FORTIN À TITRE DE CHARGÉE DE PROJET POUR EFFECTUER LE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DU RAPPORT SUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 50 ANS ET PLUS - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité a adopté le 18 juin 2003 la démarche de consultation du Module de la culture et des loisirs auprès de la population gatinoise par sa résolution numéro CE-2003-937;

CONSIDÉRANT QU'un poste contractuel chargé de projet est nécessaire afin d'effectuer le suivi de la politique familiale et du rapport sur les personnes âgées de 50 ans et plus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Anick Fortin au poste de chargée de projet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70040-135 – Consultations auprès des citoyens - Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-366

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME JOSIANE COSSETTE À TITRE DE CHARGÉE DE PROJET - PROJET PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ À LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-394 du 15 avril 2003, confirmait l'engagement des élus municipaux à actualiser le protocole d'entente intervenu entre le Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) et le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre d'un projet pilote en prévention de la criminalité par la réalisation d'un diagnostic local de sécurité sur le territoire de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique est prêt à verser sur une période de trois ans (2003-2004-2005) une subvention totalisant 130 000 \$ à la Ville de Gatineau pour la réalisation du projet, dont 90 000 \$ a déjà été reçu du ministère;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, afin de poursuivre le projet, de prolonger l'engagement contractuel de madame Josiane Cossette à titre de chargée de projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Josiane Cossette à titre de chargée de projet pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70050-135 – Prévention de la criminalité – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-367

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COMMIS-DACTYLO II AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances, la direction de ce Service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'un commis-dactylo II soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un commis-dactylo II au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances et ce, du 1^{er} mars au 31 mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-132 – Service des finances - Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-368

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS ROY AU POSTE DE TECHNICIEN / AUDITION PROCÉDURE À LA COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Roy, occupant le poste de technicien / audition procédure à la Cour municipale, Services juridiques a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Jean-François Roy au poste de technicien / audition procédure à la Cour municipale, Services juridiques et ce, à compter du 1^{er} février 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Jean-François Roy les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Jean-François Roy de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-369*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des discussions tenues lors de la réunion de planification des 19, 20 et 21 novembre 2004, la création d'un poste de téléphoniste-réceptionniste ainsi que d'un poste de concierge au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2005 prévoit ces créations de poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

- **Création d'un poste syndiqué col blanc**

Téléphoniste-réceptionniste au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens

- **Création d'un poste syndiqué col bleu**

Concierge au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-21600-112 - Soutien – Réguliers – Cols blancs et 02-21600-114 - Soutien – Réguliers – Cols bleus.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
13220-134	37 250 \$		Centre de services Hull // Temp./bleus
21600-114		37 250 \$	Soutien // Réguliers/bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-370*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue entre la Ville de Gatineau et le syndicat des cols blancs afin de régler un grief (plainte déposée en vertu de l'article 9 du protocole d'intégration des cols blancs) visant un problème d'intégration;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, division des revenus, a de fréquentes surcharges de travail et qu'il y a un besoin pour l'ajout d'un poste régulier supplémentaire au niveau de l'équipe de la taxation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la structure organisationnelle du Service des finances, Module de l'administration et des finances afin de mieux refléter les changements apportés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes :

- Accepter le transfert du poste de commis administratif (poste numéro 213) détenu par madame Suzanne Duquette de la division revenus à la division comptabilité/paie à la section des opérations au Service des finances;
- Accepter la création d'un poste de commis administratif à la division revenus au Service des finances;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente conclue avec le syndicat des cols blancs visant à régler le grief (plainte en vertu de l'article 9 du protocole d'intégration des cols blancs) laquelle fait partie intégrante la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 - Service des finances - Réguliers - Cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99200-132	14 000 \$		Autres dépenses // Temp./blancs
13310-132	14 000 \$		Service des finances // Temp./blancs
13310-112		28 000 \$	Service des finances // Réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le conseiller André Levac reprend son siège.

CE-2005-371

RÉINTÉGRATION DE MONSIEUR GAÉTAN RODRIGUE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROGRAMMES À L'HABITATION AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de programmes à l'habitation au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro N-2004-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaétan Rodrigue était en surplus d'affectation suite au processus d'intégration en 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la réintégration de monsieur Gaétan Rodrigue au poste de chargé de programmes à l'habitation au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gaétan Rodrigue sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Gaétan Rodrigue sera celui de la classe 08, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Programmes et projets de développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-372
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2005-613

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LINDA SABOURIN À TITRE DE CHARGÉE DE PROJET - PROGRAMME VILLE EN SANTÉ AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une affectation temporaire de la coordonnatrice de Gatineau, Ville en santé pour l'élaboration de la politique en matière de loisirs, de sports et de vie communautaire et que pour assurer les suivis de la Commission il y a lieu de renouveler l'engagement contractuel de madame Linda Sabourin à titre de chargée de projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le renouvellement de l'engagement contractuel de madame Linda Sabourin au poste de chargée de projet pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70040-135 – Consultations auprès des citoyens – Temporaires – Non syndiqués.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99200-132	33 420 \$		Autres dépenses // Temp./blancs
70040-135		33 420 \$	Consultations auprès des citoyens // Temp./non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-373

SOUMISSION 2004 SP 242 - SSQ GROUPE FINANCIER, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. - LA CITADELLE - ASSUREURS - RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE GATINEAU - RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT DE 57 MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats d'assurance collective aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 20 janvier 2005 et ce, étant les soumissions ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un Comité de sélection formé de membres du Groupe-conseil Aon Inc., le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1629, à savoir :

- 1) SSQ, Groupe financier, Société d'assurance-vie Inc., 2525, boulevard Laurier, Case postale 10500, Ste-Foy, Québec, G1V 4H6, pour tous les régimes d'assurances collectives sauf celui de décès ou mutilation par accident et le régime d'invalidité de courte durée.
- 2) La Citadelle, 2001, rue University, bureau 1850, Montréal, Québec, H3A 2L8, pour l'assurance en cas de décès ou mutilation par accident.

Ce contrat est octroyé conformément aux taux et conditions énumérés dans leur soumission déposée en date du 20 janvier 2005 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Le contrat sera d'une période de 57 mois débutant le 1^{er} avril 2005 et se terminant le 31 décembre 2009. Les taux de toutes les primes de garanties seront fixes pour une période de 21 mois, soit du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2006. Lors du renouvellement annuel au cours des trois années subséquentes, la tarification sera basée en fonction de l'expérience et de la méthodologie de renouvellement et les augmentations seront sujettes à un maximum par garantie.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier et en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2006 et pour les autres années subséquentes les fonds nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-374 **SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 104009 POUR UNE PÉRIODE DE CINQ JOURS (40 HEURES)**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104009 a commis une agression verbale à l'égard d'un employé cadre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un code d'éthique pour ses employés par le règlement numéro 3-2001;

CONSIDÉRANT QUE les gestes posés par l'employé numéro 104009 vont à l'encontre des dispositions prévues à ce code;

CONSIDÉRANT l'enquête administrative faite par le Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité procède à la suspension de l'employé numéro 104009 pour une période de cinq jours (40 heures).

Adoptée

CE-2005-375 **AVIS DE CHANGEMENT NUMÉROS 1 À 3 ET 8 À 10 - MARC CLÉROUX RÉNOVATIONS INC. - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'ESPACES À BUREAUX ET TRAVAUX D'ESSAI, RÉGLAGE ET ÉQUILIBRAGE (ERE) DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE L'ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 19 956,84 \$**

CONSIDÉRANT QUE ce comité par sa résolution numéro CE-2004-1395, mandatait l'entrepreneur Marc Cléroux Rénovations Inc., pour un montant total de 216 707,10 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux de réaménagement d'espaces à bureaux et travaux d'essai, réglage et équilibrage (ERE) des systèmes mécaniques de l'édifice Pierre-Papin;

CONSIDÉRANT QUE des avis de changement numéros 1 à 3 et 8 à 10 ont été préalablement émis à l'entrepreneur Marc Cléroux Rénovations Inc., le tout couvert par une délégation de pouvoir numéro 39625 pour un montant de 5 504,31 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin a recommandé l'avis de changement numéro 1 au montant de 19 956,84 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les avis de changement numéros 2, 3, 8, 9 et 10 au contrat de l'entrepreneur Marc Cléroux Rénovations Inc., pour un montant de 5 504,31 \$ incluant les taxes et approuve l'avis de changement numéro 1 pour un montant de 19 956,84 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux de réaménagement d'espaces à bureaux et travaux d'essai, réglage et équilibrage (ERE) des systèmes mécaniques de l'édifice Pierre-Papin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40011-008-48376	10 000,00 \$	Travaux correctifs - Bâtiments municipaux 144 de l'Hôpital ventilation
06-10002-020-48377	4 742,34 \$	Aménagements des locaux fusion Centre de service sec. Gatineau
06-10002-022-48378	4 000,00 \$	Aménagements des locaux fusion Culture et loisirs dir. module
04-13493	1 214,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10002-032	8 742,34 \$		Aménagements des locaux fusion // Amendement numéro 1
06-10002-022		4 000,00 \$	Aménagements des locaux fusion // Culture et loisirs dir. module
06-10002-020		4 742,34 \$	Aménagements des locaux fusion // Centre de service sec. Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-376

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 24 850 \$ À ED. BRUNET & ASSOCIÉS CANADA INC. DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MODIFICATIONS DE LA STATION DE POMPAGE TOURAINE PHASE 1 - CONTRAT NUMÉRO 02-48 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1408, adoptée le 15 septembre 2004 a retenu les services de Ed. Brunet & associés Canada Inc. pour les travaux de modifications au poste de pompage Touraine contrat numéro 02-48 au montant total de 94 736,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 24 850 \$ incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires pour les travaux de modifications au poste de pompage Touraine contrat numéro 02-48 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires au montant de 24 850 \$ à Ed. Brunet & associés Canada Inc. dans le cadre des travaux de modifications au poste de pompage Touraine, contrat numéro 02-48.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30139-001-48379	23 337,72 \$	Réseaux d'aqueduc & d'égout - Bassin - Station pom. station pompage Touraine
04-13493	1 512,28 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-377

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AU 150, RUE ST-JACQUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 150, rue St-Jacques à faire les réparations nécessaires pour rendre le bâtiment sécuritaire et salubre conformément aux règlements numéros 1596 relatif aux constructions dangereuses ou détériorées et 1599 établissant des normes relatives aux conditions de salubrité et à l'entretien des immeubles résidentiels ainsi qu'au Code national du bâtiment, édition 1995;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur Driss Jai-Mansouri, a été avisé par huissier le 12 janvier 2005 de procéder aux correctifs requis à son immeuble, qu'il n'a pas réalisé tous les travaux correctifs suite aux avis émis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville afin de représenter celle-ci en vue de déposer une requête à la Cour supérieure et d'obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 150, rue St-Jacques à faire les réparations nécessaires pour rendre le bâtiment sécuritaire et salubre et, à défaut pour le propriétaire de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à faire les travaux non complétés ou à démolir le bâtiment aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2005-378

MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AU 17, RUE MORIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé au 17, rue Morin, à faire les réparations nécessaires pour rendre le bâtiment sécuritaire et salubre conformément aux règlements numéros 1596 relatif aux constructions dangereuses ou détériorées et 1599 établissant des normes relatives aux conditions de salubrité et à l'entretien des immeubles résidentiels ainsi qu'au Code national du bâtiment, édition 1995;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur Paul Tovan, a été avisé par huissier le 14 janvier 2005 de procéder aux correctifs requis à son immeuble, qu'il n'a pas réalisé tous les travaux correctifs suite aux avis émis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville afin de représenter celle-ci en vue de déposer une requête à la Cour supérieure et d'obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 17, rue Morin à faire les réparations nécessaires pour rendre le bâtiment sécuritaire et salubre et, à défaut pour le propriétaire de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à faire les travaux non complétés ou à démolir le bâtiment et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2005-379

**MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AUX
19 À 21, RUE MORIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL -
DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT l'obligation pour le propriétaire de l'immeuble situé aux 19 à 21, rue Morin à faire les réparations nécessaires pour rendre le bâtiment sécuritaire et salubre conformément aux règlements numéros 1596 relatif aux constructions dangereuses ou détériorées et 1599 établissant des normes relatives aux conditions de salubrité et à l'entretien des immeubles résidentiels ainsi qu'au Code national du bâtiment, édition 1995;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur Paul Tovan, a été avisé par huissier le 14 janvier 2005 de procéder aux correctifs requis à son immeuble, qu'il n'a pas réalisé tous les travaux suite aux avis émis et qu'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville afin de représenter celle-ci en vue de déposer une requête à la Cour supérieure et d'obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé aux 19 à 21, rue Morin à faire les réparations nécessaires pour rendre le bâtiment sécuritaire et salubre et, à défaut pour le propriétaire de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à faire les travaux non complétés ou à démolir le bâtiment et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2005-380*

**QUITTANCE DU PRIX DE VENTE - CHEMIN FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL
DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la vente à 3575748 Canada inc., d'un terrain d'approximativement 30 hectares, en date du 29 avril 2003, comportait un solde de prix de vente au montant de 75 500 \$ payable par la production de pièces justificatives pour des frais de décontamination défrayés par lui et approuvés par la venderesse;

CONSIDÉRANT QUE 3575748 Canada inc. a fourni à la Ville, en date du 16 juin 2004, les documents attestant des dépenses pour les travaux de décontamination au montant de 76 541 \$ et des frais d'experts au montant de 33 826 \$;

CONSIDÉRANT QUE les montants reconnus excèdent largement le solde de 75 500 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet de quittance complète et finale au prix de vente ci-annexé, préparé par M^e Dominique Goulet, annulant le solde payable de 75 500 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-381*

**DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC -
RECONSTRUCTION DU PONT BRADY, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE
BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau réalisera en 2005 le projet de réfection de l'avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a confirmé que les travaux de réfection phase 2 du pont Brady ne pourront être réalisés en 2005 simultanément aux travaux de réfection de l'avenue de Buckingham tel que demandé depuis 2003 par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville croit maintenant approprié de reporter la réalisation des travaux de reconstruction de la phase 2 du pont Brady en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite intégrer au projet de réfection du pont Brady divers travaux d'aménagements relatifs à la construction d'une piste multi-fonction sur le pont Brady ainsi qu'à l'amélioration de la fluidité de la circulation à l'approche ouest de l'intersection McLaren/Avenue de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de demander au Ministre des Transports du Québec :

1. De reporter les travaux de réfection phase 2 du pont Brady à l'année 2007 et de prendre les dispositions nécessaires afin de réaliser et compléter l'ensemble des travaux projetés en 2007 en une seule année, tout en maintenant en tout temps deux voies de circulation pendant les travaux;
2. D'inclure au projet de réfection phase 2 du pont Brady les travaux d'aménagement d'une piste multi-fonction sur le segment est du pont Brady;
3. D'inclure au projet de réfection phase 2 du pont Brady les travaux d'aménagements et modifications nécessaires sur le segment ouest du pont afin de permettre l'harmonisation de la piste multi-fonction projetée avec les aménagements existants sur le segment ouest du pont;
4. De voter et d'octroyer dès 2005, les crédits nécessaires pour que nous soyons en mesure de réaliser les travaux de réfection phase 2 du pont Brady entièrement en 2007;
5. De procéder en 2005 à la préparation complète des plans et devis nécessaires pour le projet de réfection phase 2 du pont Brady en incluant les modifications demandées par la Ville de Gatineau.

Ce comité avisera le Ministre des Transports du Québec que la Ville assumera les coûts des services professionnels, évalués au montant de 150 000 \$ incluant les taxes, reliés aux aménagements demandés pour l'amélioration de la fluidité de la circulation et de la sécurité des piétons et des cyclistes.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement la somme de 140 871,55 \$ remboursable sur une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	140 871,55 \$	Honoraires professionnels
04-13493	9 128,45 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-382

SOUSSION 2005 SP 017 - MARC CLÉROUX RÉNOVATION INC. - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'APPELS NON URGENTS (CANU) - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 71 085,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Marc Cléroux Rénovation Inc., 50C, rue Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, pour les travaux d'aménagement du Centre d'appels non urgents (CANU), au montant total de 71 085,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 mars 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30208-003-48381	66 759,45 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 aménagement et équipement
04-13493	4 326,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30208-001	52 827 \$		Logiciel de gestion 3-1-1 // Progiciel
06-30208-003		52 827 \$	Logiciel de gestion 3-1-1 // Aménagement et équipement

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-383

PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE À UN COLLOQUE SUR L'HABITAT POUR TOUTES ET TOUS : DU TOIT AU LIEN SOCIAL QUI SE TIENDRA LE 18 MARS 2005 À GATINEAU - 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière à participer à un colloque organisé par le Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais qui aura lieu le 18 mars 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre du ROHSCO, à l'attention de monsieur Benoit Poirier, 18, rue Hamel, Gatineau, Québec, J8P 1V9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	30 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-384

**PARTICIPATION DE MESSIEURS AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER
AU COLLOQUE "LE VÉLO AU COEUR DE LA VILLE" DE L'ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES - 23 MARS 2005 - MONTRÉAL -
1 500 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Aurèle Desjardins et Yvon Boucher à participer au colloque « Le vélo au cœur de la ville » organisé par l'Association québécoise du transport et des routes qui aura lieu le 23 mars 2005 à Laval, pour une dépense maximale de 1 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 547,52 \$ à l'ordre de l'Association québécoise du transport et des routes, 533, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2L 1N8, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30024	750 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30023	750 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2005.

Adoptée

CE-2005-385*

**OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 5 000 \$ AU COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE
LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est un organisme sans but lucratif, fondé le 9 juin 2003, ayant pour mission la création du Plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE cette mission est encadrée par la Politique nationale de l'eau et le ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le COBALI a adressé à la Ville de Gatineau, le 2 décembre 2004, une demande d'aide financière au montant de 5 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention de 5 000 \$ au COBALI pour ses travaux de préparation du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Lièvre.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ au Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre, 425, rue du Pont, Mont-Laurier, Québec, J9L 2R6.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus au poste budgétaire 02-99900-999 la somme de 5 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	5 000 \$	Subventions diverses subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	5 000 \$		Imprévis // Autres
11600-972		5 000 \$	Subventions diverses // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-386

SUBVENTION DE 500 \$ - MANNE DE L'ÎLE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Manne de l'Île, à l'attention de monsieur Richard Denis, 119, rue de Carillon, Gatineau, Québec, J8X 2P8, à titre de subvention pour l'activité le Week-end sucré les 12 et 13 mars 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	200 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2005.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

MME MICHELINE LAROUCHE
 Greffière adjointe et secrétaire adjointe
 Comité exécutif